

DELIBERATION N°2025/20

Conseil municipal du mardi 29 avril 2025

Date de convocation du conseil municipal : 25 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Eloïse REVOL

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Benoit DUVAL, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : André BROTTET donne pouvoir à Benoit Duval ; Laetitia JOUSSE donne pouvoir à Philippe Tissot ; Anne-Marie ROZIER donne pouvoir à Sébastien Bouchard ; Sylvie PERRIER donne pouvoir à Loïc Barberat ; Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Christine Morin ; Didier COQUARD donne pouvoir à Eloïse Revol.

Membres absents : Laurence SPAHR, Benjamin METELLY

<p>Objet : CMJ / Périscolaire : Mise en place de rencontres régulières avec la Résidence Intercommunale Jean Villard</p>

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre d'une convention de partenariat entre la mairie et la Résidence intercommunale Jean Villard, une réflexion a été engagée sur des rencontres régulières sur l'année entre les enfants de la commune de Pollionnay, que ce soit par le biais du Conseil Municipal des Jeunes ou du service périscolaire, et la Résidence intercommunale Jean Villard, afin de réaliser divers évènements intergénérationnels.

La mise en place de ces rencontres régulières permettrait un enrichissement mutuel, de faciliter une meilleure connaissance entre les générations et de recréer un lien naturel incluant le respect et l'acceptation de la différence.

Afin de mettre en place ce système de rencontres, le conseil municipal doit se prononcer sur les cas dans lesquels il est possible de faire ces rencontres ainsi que sur les modalités de leur organisation.

Une rencontre partagée permet d'échanger des expériences, des connaissances entre plusieurs personnes, notamment entre des personnes d'âge différents.

Le projet est de réaliser des échanges d'expositions, des repas partagés, ainsi que d'autres activités, en fonction d'un calendrier établi en commun entre l'adjointe à l'École, la Jeunesse et la Petite enfance de la mairie de Pollionnay, et l'animateur/trice du service animation de la Résidence Intercommunale Jean Villard.

Par conséquent, le conseil est invité à autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec la Résidence Intercommunale, sur l'année, conformément à la convention en vigueur et ses avenants ou renouvellements à venir.

Vu le projet de convention de partenariat entre la mairie et la Résidence Intercommunale Jean Villard,

Considérant qu'il est d'intérêt général de promouvoir des activités intergénérationnelles pour créer du lien entre les habitants de générations différentes,

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

SOUTIENT la mise en place de rencontres intergénérationnelles entre les enfants de la commune, via le Conseil Municipal des Jeunes ou le service périscolaire de l'Ecole Michel Serres, et la Résidence Intercommunale Jean Villard

AUTORISE le maire à signer toute convention relative à ces rencontres, et ses avenants éventuels.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication le 13
mai 2025

Philippe TISSOT
Maire

